

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 8 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept,  
Le 8 décembre  
Le conseil municipal de la commune de Prailles  
Dûment convoqué le 29 novembre  
S'est réuni à la Mairie sous la présidence de  
Monsieur Claude JUCHAULT, Maire.

### **Etaient présents :**

Mmes DEMION JACINTO, CHEVALLIER, DAVID, ESTIOT.  
Mrs LAURENT, PHELIPPEAU, JOFFRIT, TRICOCHÉ, HAUDEBAULT, LAPEYRE,  
BACON, FRITSCH, WATRIN, BAUDOUIN.

### **Etaient absents excusés:**

Mme ESTIOT, Ms WATRIN et BAUDOUIN

### **Secrétaire :**

Mme Roselyne DEMION JACINTO a été nommée secrétaire de séance.

-----

Le quorum est atteint ; Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Présentation du Projet Aménagement centre bourg
- Projet cimetière
- Délibérations
- Questions diverses.

-----

M le Maire félicite les membres de l'ASC pour la soirée beaujolais pour avoir présenté un spectacle de qualité très apprécié.

Il informe le conseil municipal de l'accident mortel qui a eu lieu sur la RD 103 à hauteur de Maisoncelle et fait savoir qu'une commission routière diligentée par les services de l'état va avoir lieu le 12 décembre pour définir les causes de l'accident et étudier les améliorations à apporter.

-----

## I Présentation du Projet Aménagement du centre bourg :

M le Maire présente le diagnostic et l'esquisse proposés par M MASSE.

Quelques modifications sont à apporter au projet présenté :

- A l'entrée du bourg, rue du petit bourg : Etudier des nouvelles traversées de route devant les 4 dernières maisons (pour accéder au trottoir d'en face)
- Devant le multiservice : La zone de stationnement pour les clients de l'épicerie, en montant impasse de la Carrière, est validée. Il est proposé de déplacer les bouteilles de gaz, et de les installer à côté de l'emplacement des containers déchets en bas de l'impasse pour libérer une place proche de l'épicerie pour les livraisons.
- Le long de la voie de l'épicerie au rond-point côté gauche, il est proposé de mettre les plantations entre la voie et le trottoir et non le long du talus pour bien délimiter la voie du trottoir.
- Il est demandé de bien délimiter la voie du trottoir devant la mairie et la salle des fêtes (pour éviter que les véhicules roulent sur les trottoirs).
- Choix des matériaux : \* enrobé grenailé pour la voirie \* enrobé clair pour les piétons \* pavés napoléon bosselés pour les traversées de route afin de réduire la vitesse et passages piétons en pavés sciés plats.

Il est décidé d'enlever la haie du plateau qui surplombe le rond-point et de continuer des plantations comme devant la salle des fêtes.

M le Maire présente le compte-rendu de la réunion pour l'effacement des réseaux et le coût estimatif des travaux restant à la charge de la commune. L'effacement des réseaux aériens doit participer à la mise en valeur du centre-bourg et des espaces publics ; le programme EFFACEMENT est destiné à accompagner les communes dans le cadre d'un projet d'enfouissement du réseau électrique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité des présents :

- D'approuver la réalisation de cet aménagement.
- D'approuver le tableau de financement prévisionnel des travaux à engager ci-joint sous réserve d'acceptation du financement par le SIEDS.

	<b>Coût total en Euros H.T</b>	<b>Financement à la charge du SIEDS</b>		<b>Financement à la charge de ORANGE</b>	<b>Financement à la charge de la commune</b>
Réseau électrique	121 103 €	62%	75 000 €	0 €	46 103 €
Réseau téléphonique : effacement coordonné	5 913 €	0 €		5 305 €	608 €
Réseau éclairage public	A préciser par la commune	Subventionné sous conditions		0 €	A préciser par la commune
<b>Total</b>	<b>127 016 €</b>	<b>75 000 €</b>		<b>5 305 €</b>	<b>46 711 €</b>

- De notifier la présente délibération auprès du SIEDS.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire si la demande de la commune connaît une suite favorable.
- De solliciter une aide financière auprès du SIEDS pour le renouvellement des mâts d'éclairage public en transmettant au SIEDS le formulaire de demande d'aides téléchargeable sur le site du SIEDS.

M le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à réaliser une décision modificative de 20000 € de l'article 2031 opération Aménagement centre bourg à l'article 2315 même opération ; Avis favorable du conseil municipal.

## II Projet cimetière :

M le Maire présente les photos prises par la commission cimetière qui s'est déplacée le 25 novembre aux cimetières de Montigné, Périgné et Belleville.

La construction d'un préau et un jardin du souvenir sont à étudier pour l'aménagement du nouveau cimetière.

Une deuxième visite aura lieu le samedi 10 février aux cimetières de Souché, Azay le Brulé et le Vanneau-Irleau.

## III Délibérations :

- RIFSSEEP :

M le Maire donne lecture du projet de délibération sur la mise en œuvre du RIFSSEEP (IFSE et CIA) tel que le comité technique l'a adopté en séance du 14/11/2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents, la délibération telle que présentée. Vote à M-L

- Maison de Service Au Public :

M le Maire fait savoir que la Communauté de communes du Mellois en Poitou demande à ce que chaque conseil municipal délibère sur la prise de compétence "Maison de Service Au Public (MSAP) par la Communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents, l'extension à l'ensemble du territoire communautaire de la compétence optionnelle "Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes" par la communauté de communes.

- Autorisation de signature :

M le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de passer convention entre la commune de Prailles et le SIVOS et d'émettre les mandats et titres correspondants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M le Maire à passer convention avec le SIVOS et d'émettre les écritures correspondantes : mandat à l'article art 65541

pour 13 881,53 € suivant convention et titre à l'article 70878 pour 10 380,03 € correspondant au transfert des charges de cantine de janvier à juillet 2017.

Vote à M-L : Pour 11 Contre 1

- PACS :

M le Maire informe du coût du logiciel PACS proposé par Cegidpublic. Après étude, le conseil municipal décide de surseoir à l'acquisition de ce logiciel en attente des résultats de nouvelle négociation entre Cegid et le CDG.

- SDIS :

M le Maire présente au conseil municipal le Schéma Communal de Défense Extérieure contre l'Incendie (SCDECI) qui doit permettre à la commune de planifier ses aménagements de défense incendie en matière de Défense Extérieure Contre l'Incendie et d'accompagner le développement rural.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide, à l'unanimité des présents, la mise en place du Schéma Communal de Défense Extérieure contre Incendie et s'engage, en fonction de ses moyens financiers, à planifier les travaux suivant l'ordre de priorité de mise à niveau établi par le SDIS 79.

Pour installer des outres :

Au chêne, il faudra étudier un échange entre le chemin rural et une partie de parcelle (frais de géomètre et acte à prévoir).

A Maisoncelle, il est possible de récupérer une partie du jardin de M Girard (voir dans le cadre de l'aménagement foncier)

A Hurit – La Guittonnerie, il faut définir le lieu de l'implantation afin de pouvoir protéger les villages.

- Assurance Dommages – Ouvrages :

M le Maire informe le conseil municipal des devis d'assurance dommages ouvrages concernant les travaux de construction du logement rue de la Perrière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents, de retenir la proposition de EISL- Groupama pour un montant estimé à 3626.42 € et délègue à M le Maire tous ses pouvoirs de signature.

- M le Maire fait savoir qu'il a validé la proposition commerciale de Libriciel d'un montant de 90 € concernant la maintenance et le support du Libriciel Scop dédié à la dématérialisation des processus des collectivités comprenant le tiers de télétransmissions ACTES et HELIOS S<sup>2</sup>SLOW.

#### IV Questions diverses :

- Aménagement foncier :

Le géomètre rencontre les propriétaires pour procéder à la répartition des terres après les échanges.

Suite aux échanges des chemins ruraux, il sera créé 3 zones humides (à Pied Foulard, au Vignault et à St Martin) et de nouveaux chemins ruraux à Barbin, Bourgneuf et au Clouzeau.

Une présentation au public de l'avant-projet se fera au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2018.

Une seconde présentation au public pour finaliser les échanges aura lieu fin 2018.

- Carte communale :

La communauté de communes a validé le zonage du Lambon ainsi que le parking de Gros-Bois.

Le passage au CDPENAF est prévu le 20 décembre et sera suivi ensuite d'une enquête publique.

- Logement locatif :

Le maçon n'a toujours pas effectué les travaux d'accès au logement.

La terrasse est mise en place.

En raison du décalage d'environ 20 cm du mur intérieur, un problème se pose pour installer le conduit du poêle.

- Id 79 :

M le Maire fait savoir que le Département a décidé le 10 avril 2017 de créer une Agence technique départementale 'ID79, ingénierie départemental » en vue d'apporter aux collectivités qui le désirent une ingénierie reposant sur la mobilisation des compétences des services départementaux et sur les partenaires du Département que sont notamment le CAUE, l'ADT ou l'ADM.

Cette agence a pour but d'accompagner les élus dans la conduite des projets, de fournir une aide à la décision ou de rechercher les solutions les mieux adaptées aux besoins de la collectivité. Elle sera en place début 2018.

Le conseil municipal, après étude, approuve les statuts et décide d'adhérer à l'agence et désigne M Juchault en qualité de titulaire et M Phelippeau en qualité de suppléant.

- Commission communication :

Le bulletin est pratiquement terminé et sera envoyé à l'impression à suivre.

- Régie cimetière/CCAS :

Il est nécessaire de désigner un régisseur suppléant pour la régie cimetière. Mme Geneviève CHEVALLIER est nommée.

- Décret relatif aux modalités de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public.

Les écoles maternelle et élémentaire sont concernées.

Il est décidé de contacter la Communauté de Communes pour savoir ce qui est mis en place.

- Communauté de communes :

Les membres du bureau Mme Dominique Parent et M Francis Proust ont démissionné suite au vote sur le transfert de la compétence scolaire.

Un statu quo a été prononcé sur ce transfert ; dans un premier temps les communes transférées restent gérées par de la Communauté de communes, les communes qui ont gardé la compétence scolaire, peuvent continuer à fonctionner comme aujourd'hui pour le moment.

- Courrier de M et Mme Falco

M le Maire donne lecture du courrier reçu de M et Mme Flaco souhaitant arrêter de livrer la cantine scolaire suite à un différend avec le personnel.

M Juchault et Mme Demion Jacinto vont rencontrer Sylvie Daniault dès le début de semaine.

- Association Père le Bideau :

M le Maire fait savoir que suite à la mise en place de nouvelles législations et aux conséquences budgétaires, il ne sera plus possible à l'association Père le Bideau de venir entretenir les chemins communaux.

Le conseil municipal va se renseigner auprès des CAT pour l'entretien des chemins.

- Frelons asiatiques :

Suite au décret du 21 avril 2017, les préfets ont maintenant l'obligation de la prise en charge sous leur responsabilité et à leurs frais, de la destruction des nids de frelons asiatiques, quel que soit le lieu où le nid est installé, qu'il s'agisse d'une propriété privée ou d'un domaine public.

- Verger communal :

L'association Les Croqueurs de pommes félicite la commune pour l'entretien de son verger et propose quelques pruniers encore disponibles. Accord du conseil municipal

- ASC :

Un nouveau bureau vient d'être constitué.

Président : Mathieu Phelippeau

Vice-Président : Freddy Bergeron

Secrétaire : Laurence Hizette

Trésorière : Sylvie Juchault

Trésorier adjoint : Jacques Phelippeau

- **Bibliothèque :**  
Après l'Assemblée Générale, le bureau est reconduit.  
Le conseil municipal félicite les bénévoles pour l'excellent travail effectué et le dynamisme de la bibliothèque.
  
- **Communauté de communes :**  
Alain Fritsch fait savoir que la commission travaille sur les choix de versement des subventions aux associations, ils doivent définir l'intérêt communautaire par exemple : avoir une activité au moins proposée à l'échelle d'un canton.
  
- **SITS :**  
Le début de l'année a été difficile financièrement, la Région ayant oublié de verser le financement. La mise en place des nouvelles normes (véhicules de moins de 10 ans) va être compliquée à appliquer.
  
- **SIEDS :**  
La région Nouvelle aquitaine crée l'Artée (Agence Régionale pour les Travaux d'Economies d'Energie) pour aider à rénover l'habitat.  
Avec Artée, le propriétaire bénéficie du tiers financement de ses travaux de rénovation : l'agence avance les montants nécessaires à leur réalisation et les remboursements se basent sur des mensualités équilibrées avec les économies d'énergie réalisées sur les factures.
  
- **Vœux du Maire :**  
Ils auront lieu le samedi 20 janvier. A cette occasion des médailles communales Vermeil seront remises à deux agents de la commune.
  
- **Prochains conseils :**  
Vendredis 26 janvier, 23 février et 23 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

La secrétaire,

les membres,